

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 novembre 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

**2019 DU 178** Dénomination rue de la Gare (19e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan annexé à l'exposé des motifs de la présente délibération ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'étendre la dénomination « rue de la Gare » à la voie identifiée par l'indicatif ES/19, située dans le prolongement de la rue de la Gare (19e) ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du 5 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination « place Skanderbeg » est étendue à l'emprise située dans la continuité de l'actuelle place, représentée sous trame pointillée au plan annexé à la présente délibération.

Article 2 : La dénomination « rue de la Gare » est attribuée à la partie élargissant la rue de la Gare et à la voie ES/19, commençant 36 rue de la Gare et finissant place Skanderbeg (19e).

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**